

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

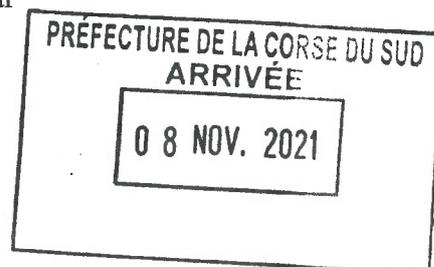
Extrait du registre n°35/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 05 novembre 2021

Date de la convocation : 02 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 2



L'an deux mille vingt et un, le 05 novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Travaux de construction de deux murs de soutènement sous les logements communaux appelés « gîtes » et rénovation d'un chemin communal et du réseau d'eaux usées.

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibérations en date des 5 juin 2020 et 23 février 2021, le conseil municipal avait décidé la construction de deux murs de soutènements sous les logements communaux appelés « gîtes », de rénover le chemin communal et le réseau d'eaux usées.

Le maire rappelle que ces travaux sont prévus sur deux tranches.

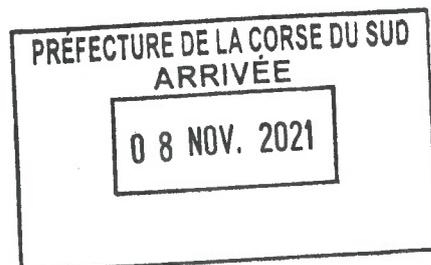
Il rappelle également que le montant total de cette opération a été estimé à 135 200 euros HT, soit 149 970 euros TTC (travaux : 122 700 euros HT, maîtrise d'œuvre : 12 000 euros, publication : 500 euros HT°, et qu'il a obtenu des subventions de la part de l'Etat au titre de la DETR (67 600 euros) et de la collectivité territoriale de Corse, au titre de la dotation quinquennale (40 560 euros).

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site <https://www.achatspublicscorse.com> avec référence TOLLA MAPA 2021-07-01, comme

Objet : Travaux de construction de deux murs de soutènement sous les logements communaux appelés « gîtes » et rénovation d'un chemin communal et du réseau d'eaux usées.

Classement des offres

	Pondération	SARL PADOVANI
Critère n°1 Prix 40%	Avant pondération	10
	Après pondération	4
Critère n°2 Valeur technique 60%	Avant pondération	8
	Après pondération	4,80
TOTAL		8,80



Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, le cabinet Etudes routières et aménagements propose le classement des offres suivant :

1- SARL PADOVANI

et suggère donc de retenir la SARL PADOVANI BTP Lieu-dit « Scamata »- 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO, pour une offre d'un montant de 99 516 euros HT (109 467,60 euros TTC)

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir la société PADOVANI BTP pour ce marché, pour un montant de 99 516 euros HT (109 467,60 euros TTC).

Le conseil municipal donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet de marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

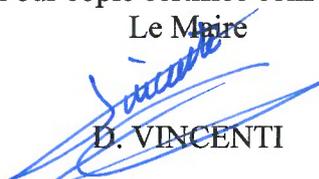
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire


D. VINCENTI

